



ASSOCIATION COMITÉ D'INTÉRÊTS DE QUARTIER CÉZANNE – VALLÉE DE LA TORSE D'AIX-EN-PROVENCE

Procès-verbal du conseil d'administration du 2 octobre 2019

Le conseil d'administration de l'association CIQ CÉZANNE-TORSE s'est réuni le 2 octobre 2019 à 18h15 sur convocation de sa présidente, dans la salle de réunion de la conciergerie de la Tour d'Aygos à Aix en Provence (la feuille de présence est donnée en annexe 1).

1. Charte du CIQ pour les élections municipales :

Le projet de Charte du CIQ pour la période des élections municipales de mars 2020 a été envoyé préalablement à tous les membres du conseil d'administration.

M. BUDIN présente et commente ce texte qui est pratiquement identique à celui qui a été élaboré pour la dernière élection du même type.

La question de la durée de la mise en sommeil d'un membre du conseil d'administration qui serait éventuellement candidat jusqu'à la date de l'élection fait l'objet d'un débat.

M. GUEYDAN rappelle que l'association est soumise aux lois et règles républicaines et qu'il ne peut être question de sanctionner une personne qui, en sa qualité de citoyen, a parfaitement le droit d'être candidat à une élection de cette nature.

Par l'intermédiaire de son mandataire, M. CAPÈS, M. KAPFERER propose que la mise en sommeil d'un membre du bureau éventuellement candidat soit prolongée jusqu'à la plus prochaine assemblée générale de l'association.

Cette dernière proposition est mise aux voix et rejetée par 22 voix contre, 1 voix pour et 2 abstentions.

L'ensemble du texte présenté est donc accepté (le texte est donné en annexe 2).

2. Projet de questionnaire à envoyer aux différents candidats :

M BUDIN présente ensuite, comme pour les élections municipales précédentes, un projet de questionnaire à envoyer aux différents candidats afin qu'ils puissent préciser leur position sur les différentes problématiques identifiées dans notre quartier (cf annexe 3) ; il précise également que la liste des questions ne doit pas être trop longue afin d'obtenir des réponses cohérentes et exploitables.

Après une riche discussion générale sur l'opportunité et la place de chacune des questions à poser, plusieurs modifications sont proposées : traiter des activités et animations dans le parc de la Torse en une question séparée de la question 3, lister les projets d'urbanisme mentionnés dans la question 6, ajouter une question sur la -

politique de sécurité dans le quartier... La liste des questions posées pourrait donc être par exemple modifiée comme suit :

- Concertation : Les modalités de concertation envisagées entre le CIQ et les élus ou les services municipaux.
- Espace Carcassonne : Quel est le devenir envisagé pour l'espace Carcassonne et la fête foraine ?
- Parcs et espaces verts : Aménagement et entretien des espaces verts dans notre quartier ? Création du PNU ? Création du Parc public du Roc Fleuri (question commune avec le CIQ Pont de Béraud) ? Programme de valorisation des parcs et espaces verts dans le quartier ?
- Legs Constant : Quand et comment pensez-vous respecter les dispositions de ce legs ? (Question commune avec le CIQ St Pierre Carcassonne)
- Urbanisme et étude d'impact : il est essentiel qu'une étude d'impact préalable soit réalisée à brève échéance pour identifier les conséquences de l'urbanisation importante et des nouveaux services implantés dans notre quartier.
- Transport et voirie : Le CIQ est opposé à toute nouvelle voie routière dans le quartier et privilégie les modes de transport doux. Quelle est votre position sur ces problématiques ?
- Utilisation privative du parc de la Torse : Quelles dispositions seront prises pour mettre fin à des activités à but commercial ou mercantile qui génèrent des nuisances importantes ?
- Politique de sécurité : Quelle politique avez-vous prévu pour assurer la sécurité publique dans le quartier ?

Il est demandé aux membres du conseil d'administration de bien revoir cette liste, de compléter éventuellement ce texte et de proposer d'éventuelles modifications avant la date de la prochaine réunion prévue fin novembre.

Mme LATZ demande que ce questionnaire soit ensuite diffusé sur le site internet et par tracts à distribuer dans le quartier.

3. Aménagement de l'espace rue Pierre de Coubertin :

Mme de GUILLEBON souhaite refaire un point sur la position de notre CIQ sur les projets et aménagements prévus par la municipalité rue Pierre de Coubertin.

Le CIQ a proposé notamment de :

- Déplacer les constructions prévues plus à l'ouest vers la halle aux sports ;
- Sanctuariser les zones N et EBC qui doivent rester propriété de la ville ;
- Maintenir intégralement les cheminements existants qui permettent l'accès à la promenade de la Torse et la circulation entre les diverses zones de cette promenade par les deux berges de la Torse ;
- Demander une étude d'impact globale sur toute cette zone du stade et de la rue

Pierre de Coubertin ;

M GUEYDAN propose d'ajouter un point supplémentaire à cette liste :

- Maintien intégral et préservation des limites actuelles de la promenade de la Torse avec son chemin d'accès et la barrière située au droit du bâtiment mitoyen de la résidence de la Tour d'Aygosi.

Cette proposition est acceptée par le conseil d'administration à l'unanimité.

Mme ARMAND-BAROT demande un recensement des arbres existants sur cet espace et éventuellement de faire établir un constat de l'état de ces arborescences. Mme de GUILLEBON lui propose de contacter Morgane LAMEIRO sur cette question. M GUEYDAN pense qu'il n'est pas opportun de mêler la municipalité à cette procédure de constat et demande une opération plus rapide avec un huissier.

4. Point sur le legs CONSTANT :

Mme de GUILLEBON informe le conseil sur les changements intervenus dans le CIQ voisin Saint-Pierre-Carcassonne qui a soulevé les problèmes de ce legs.

Une rencontre avec nos partenaires de ce CIQ sera organisée prochainement. Les représentants de notre CIQ à cette réunion seront Mmes de GUILLEBON et ARMAND-BAROT. Un groupe de travail commun sera proposé pour étudier les questions en suspens.

5. Point sur les nuisances sonores dans le quartier :

Hubert CAPÈS et les membres du groupe de travail sur les nuisances sonores préparent, avec les responsables municipaux, la campagne de mesures sur les émissions sonores et les basses fréquences pendant la prochaine fête foraine.

Une réunion est prévue sur le site vers fin octobre ou début novembre.

6° Aménagements de l'espace devant la piscine Yves BLANC :

Mme de GUILLEBON et Mr BUDIN font un point sur les travaux en cours devant la piscine Yves Blanc. Certains aménagements ne sont pas satisfaisants. C'est le cas notamment des 3 places de dépose minute qui ne font pas l'objet d'une signalisation appropriée. Par ailleurs le trottoir descendant vers la Torse (côté piscine) est trop étroit et Mr WATTECAMPS précise à ce sujet que la largeur minimale pour une unité de passage est règlementairement de 70 cm. Une signalisation devra donc être faite pour indiquer que cette partie est interdite aux piétons et inviter ces derniers à emprunter, au niveau de la piscine, le trottoir côté pharmacie par les passages piéton situés en amont et en aval de cette portion dangereuse.

Il est aussi rappelé que lors des trois réunions publiques qui ont eu lieu entre décembre 2019 et février 2019 en présence de plusieurs membres du conseil d'administration, les services de la ville ont indiqué, à chaque fois, que la nécessité d'avoir un gabarit règlementaire pour le trottoir côté pharmacie (qui a été élargi) et pour la chaussée ne permettait pas d'avoir un trottoir aux normes côté piscine. Mr LESPINAT indique que cette difficulté pourrait être résolue en engageant des négociations avec les propriétaires riverains en vue d'une rétrocession de la bande de

terrain nécessaire pour obtenir un trottoir aux normes. Dans l'immédiat, ce point accidentogène est à surveiller avec attention. Mme de GUILLEBON et Mr PEBRE prendront contact avec les élus et les services concernés.

7° Point sur la visite du PNU :

Mme de GUILLEBON rend compte de la visite du PNU effectuée le 14 septembre avec MM. DANILO, PILIGIAN et BRAUNSTEIN entre le Parc de Cuques et la Promenade de la Torse. Cette visite a permis de visualiser certaines difficultés pour le passage au niveau de la résidence de l'Oliveraie.

Mme de GUILLEBON rappelle qu'une deuxième visite est prévue le 5 octobre sur le parcours nord du PNU entre la promenade de la Torse et le lycée Cézanne au Pont de Béraud.

La prochaine réunion du conseil d'administration est prévue **le Jeudi 28 Novembre** à 18h15. Le lieu de cette réunion sera précisé ultérieurement.

La réunion prend fin à 20h15.

La Présidente, le Secrétaire

Annexe 1 : LISTE D'ÉMARGEMENT DU 2 OCTOBRE 2019 :

Nom	Prénom	Émargement
Mme ARMAND-BAROT	Françoise	Présente
M. BRAUNSTEIN	Michel	Présent
M. BUDIN	Jacques	Présent
M. CAPES	Hubert	Présent
M. CORDIER	Jean François	Absent
M. DANILO	Philippe	Présent
Mme DE ALEXANDRIS	Christine	Présente
Mme de GUILLEBON	Delphine	Présente
M. de GUILLEBON	Nicolas	Pouvoir Mme de G.
Mme DONORIO-PAOLI	Denise	Pouvoir Mme de G.
M. FLAUTRE	Philippe	Présent
M. GALLAND	Jean Philippe	Absent
M. GUEYDAN	Claude	Présent
M. HEMON	Jean Claude	Présent
M. JACQUART	Antoine	Pouvoir M. Budin
M. KAPFERER	Michel	Pouvoir M. Capès
Mme LAMIELLE	Gilberte	Présente
Mme LATZ	Arina	Présente
M. LEROY	Jean Yves	Présent
M. LESPINAT	Paul	Présent
M. MAGAGLI	Denis	Présent
M. MARACHE	Stéphane	Excusé
M. MASSAL	Éric	Présent
M. MICHELOT	Jean	Excusé
M. PEBRE	Henri	Présent
M. PECCARERE	Philippe	Absent
M. PILIGIAN	Franck	Présent
Mme REALE	Josette	Présente
M. TISSIER	Gilbert	Présent
M. WATTECAMPS	Franck	Présent

Annexe 2 : ÉLECTIONS MUNICIPALES DE MARS 2020

Les élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2020. La campagne pour ces élections a déjà commencé et s'intensifiera à partir du mois d'octobre prochain.

Comme lors des élections précédentes de 2009 et 2014, notre CIQ aura à défendre les intérêts du quartier auprès des différents candidats et, à cet effet, à recueillir leurs intentions et engagements en ce qui concerne les questions présentant un intérêt particulier pour ledit quartier. A la lumière de l'expérience acquise lors des élections précédentes, et plus particulièrement de celle de 2014, nous proposons à votre approbation le programme d'actions suivant :

1. Le Conseil d'administration définira lors de sa réunion du 2 octobre 2019 les règles à observer par le CIQ et par ses administrateurs pendant la campagne. Les règles proposées sont définies dans le projet de document en annexe, dont la rédaction s'inspire très fortement du document sur le même sujet qui avait été adopté pour les élections municipales de 2014.

2. Une lettre sera adressée par le CIQ sous une forme identique aux diverses têtes de listes candidates à l'élection dès l'annonce de la constitution de chacune des listes, sans attendre que toutes les listes aient été constituées. L'élément-clé de cette lettre est constitué par les questions posées aux candidats pour lesquelles nous demandons un engagement de leur part, appuyées par l'exposé des motifs qui les introduisent. Le nombre de questions ne devrait pas excéder six ou sept. Le projet de lettre sera préparé par le bureau et soumis à l'approbation du Conseil d'administration, au plus tard d'ici fin le 15 décembre 2019. Afin de permettre au bureau de préparer ce projet, il est demandé aux administrateurs de transmettre au bureau avant le 31 octobre 2019 les questions ou modifications qu'ils souhaiteraient voir figurer dans la lettre.

3. Le bureau contactera les têtes de listes candidates auxquelles la lettre aura été adressée afin de les inviter, s'ils le souhaitent, à une rencontre avec le CIQ avant de donner une réponse écrite au questionnaire de la lettre. Les rencontres se dérouleront dans les conditions précisées au point 4 du document fixant les règles à observer par le CIQ pendant la campagne mentionnée ci-dessus.

4. A partir des réponses au questionnaire obtenues des têtes de listes, le bureau préparera un document reprenant l'essentiel des réponses obtenues. Ce document sera mis en ligne sur le site Internet du CIQ et sera diffusé dans le quartier sous forme papier dans la deuxième quinzaine de février 2020.

.../...

RÈGLES A OBSERVER PAR LE CIQ PENDANT LA CAMPAGNE POUR LES ÉLECTIONS MUNICIPALES DES 15 ET 22 MARS 2020

Le présent document, adopté par le Conseil d'Administration du CIQ lors de sa séance du 2 octobre 2019 a pour objet de fixer les règles à adopter par le CIQ et ses administrateurs au sujet de la campagne pour les élections municipales de 2020 ; ces règles sont applicables pendant toute la durée de la campagne (de la date de leur adoption au deuxième tour de l'élection en 2020). Les règles énoncées ci-dessous ont pour but de garantir le caractère apolitique du rôle du CIQ tout en donnant à celui-ci les moyens de défendre les intérêts du quartier auprès des divers candidats au conseil municipal.

Le Conseil d'administration rappelle que les statuts du CIQ stipulent (article 6, alinéa 4) que « l'exercice du mandat d'administrateur est incompatible avec un mandat électif municipal ».

1. Le CIQ ne soutient ou ne parraine aucun candidat à l'élection municipale.

2. Tout administrateur du CIQ qui :

- figurerait sur une liste de candidats ; ou
- apporterait publiquement son soutien à une liste ou à un candidat au titre de membre d'un comité de parrainage ou similaire ; ou
- ferait partie de l'équipe officielle de campagne d'une liste ou d'un candidat ;
ou
- apporterait publiquement son soutien à un candidat dans le cadre d'une primaire ;

devra se mettre en congé du Conseil d'administration jusqu'aux résultats de l'élection.

3. Le CIQ adressera à l'ensemble des têtes des listes un questionnaire dans lequel il leur sera demandé de faire part de leurs propositions et engagements sur les diverses questions susceptibles d'intéresser le quartier. Le questionnaire sera envoyé dès publication de la liste officielle des listes candidates. Les réponses au dit questionnaire seront publiées ou résumées dans un bulletin spécial du CIQ qui sera diffusé avant le premier tour de l'élection.

4. Le CIQ répondra favorablement à la demande des candidats qui souhaiteraient discuter avec lui des questions susceptibles d'intéresser le quartier. La délégation du CIQ participant à la rencontre comprendra obligatoirement un des membres du bureau ainsi que tous les membres du Conseil d'administration qui souhaiteraient y participer ; à cet effet, le bureau informera tous les administrateurs de la rencontre par message électronique adressé 72 heures au moins avant la date prévue de la rencontre.

5. Les dispositions du paragraphe 4 ci-dessus s'appliquent également aux candidats aux éventuelles « primaires » qui pourraient être organisées en prélude à l'élection proprement dites en vue de désigner les têtes de liste de candidatures.

6. Les administrateurs peuvent participer à titre personnel aux réunions et rencontres électorales organisées par les candidats. Dans le cas où ils seraient amenés à y prendre la parole, leurs propos ne sauraient en aucun cas engager le CIQ.

Annexe 3 - PROPOSITION DE QUESTIONS A POSER AUX CANDIDATS
A LA CAMPAGNE POUR LES ELECTIONS MUNICIPALES
DES 15 ET 22 MARS 2020

1. Concertation de la population, et plus particulièrement des CIQ avec les autorités politiques et les services techniques au sujet des projets intéressant le quartier

2. Le projet de parc du Roc Fleuri (*question commune avec le CIQ Pont de Béraud*) : Notre CIQ a constaté avec satisfaction l'achat par la ville d'une grande partie des terrains Allais Torres (plus de 5 hectares) en vue de faire du Roc Fleuri la continuation du parc de la Torse . En raison de sa localisation, ce futur parc concerne à la fois notre CIQ et celui voisin du Pont de Béraud. De ce fait, les deux CIQ ont constitué un groupe de travail commun pour accompagner les futurs travaux et être un interlocuteur privilégié de la municipalité. A ce sujet les problématiques sont nombreuses: gestion des accès, équipements à installer, fermeture à envisager du côté de Bibemus en raison des risques d'incendie... Nos 2 CIQ insistent sur un point essentiel qui est l'avenir de la parcelle restant propriété privée comprenant une belle bastide dégradée incluse en plein milieu du futur parc et pour laquelle nos 2 CIQ demandent que la procédure de préemption soit mise en oeuvre par la municipalité en cas de vente de ce terrain. Quelle est votre position sur ces divers sujets: accès, équipements, fermeture partielle, préemption ?

3. Le futur de l'espace Carcassonne et le devenir de la fête foraine + activités prévues dans le parc de la Torse (commerciales?)

4. Pas de nouvelle voie routière dans le quartier et le développement des modes de transport doux

5. La protection des espaces verts et notamment du parc de la Torse (par ex grignotage par projet Coubertin) et les opérations de verdissement dans le quartier

6. Urbanisme : Notre quartier est concerné par de nombreuses opérations d'urbanisme. Près de 400 logements supplémentaires sont prévus à brève échéance ainsi qu'un centre de secours et d'incendie. Dans ces conditions il est essentiel qu'une étude d'impact soit réalisée pour identifier les conséquences de cet accroissement important de population en matière d'équipements publics et de circulation notamment.

(Le cas échéant on peut énumérer les opérations aboutissant au chiffrage de 400 logements mais cela alourdira la question)

7. Legs Constant *question commune avec le CIQ St Pierre Carcassonne.*